



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

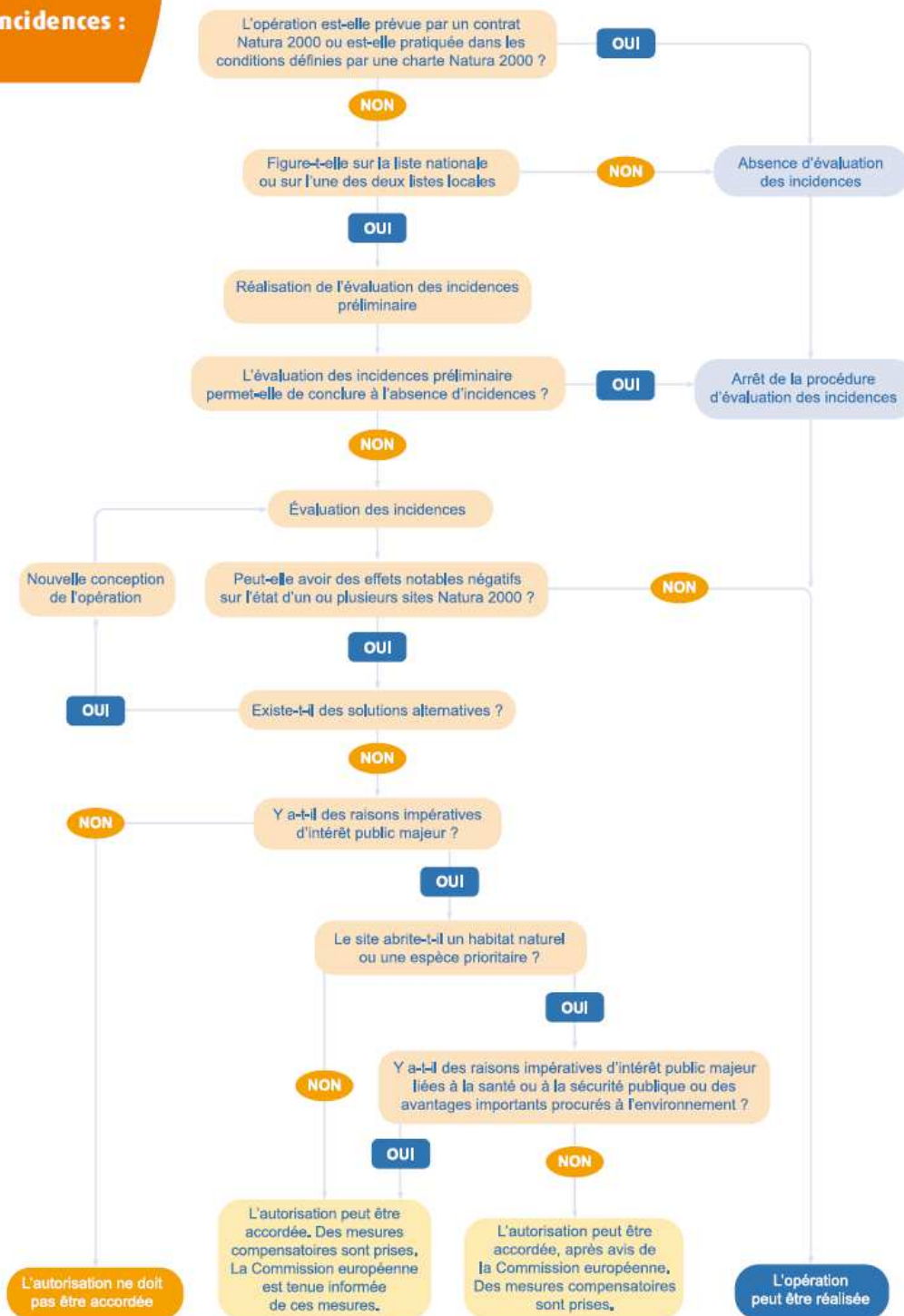
Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_Psic.html (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_zps.html (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#N20000_DH (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#Natura2000_DO (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Fiches_habitats/liste_habitats.html (directive « Habitats »)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.html (directive « Oiseaux »)

L'évaluation des incidences : Mode d'emploi



Source : guide du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer « Evaluer, c'est préserver ! », décembre 2009

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE :

(particulier, collectivité, société, autre...)

SARL

NOM et PRENOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

Garcia Frères

ADRESSE :

La Boisselière – RD 751 – 37700 LA VILLE-AUX-DAMES

TELEPHONE : 02 47 46 20 21

TELECOPIE : /

EMAIL :

r.brossard@garciafreres.fr

NOM, PRENOM et QUALITE du responsable du projet pour les personnes morales :

Rodolphe BROSSARD

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Création d'une ICPE classée à enregistrement sous la rubrique 2515 :

plate-forme de traitement des déchets de béton issus de la démolition immobilière par concassage des bétons pour valorisation en graves, tri et valorisation des matériaux associés (ferrailles, plastiques et bois résiduels).

L'installation sera fixe et alimentée électriquement.

Terrassement d'un terrain actuellement en friches, mais pas d'imperméabilisation.

Quelques arbustes abattus, mais plantations sur le pourtour pour aménagements paysagers.

Pas de modification du régime d'écoulement des eaux de pluie.

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : *LA VILLE-AUX-DAMES*

LIEU(X)-DIT(S) : *LA BOISSELIERE*

A L'INTERIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

SANS OBJET

A PROXIMITE DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

FR2410012 : Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (carte n°10)

FR2400548 : La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes (carte n°10)

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 17 285 M²
(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

ET / OU

LINEAIRE TOTAL CONCERNE PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION :
(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PREVU DE PARTICIPANTS :
(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNEES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMENAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

12 785 m² non imperméabilisés, dont 4 500 m² pour le stockage des matériaux

4 500 m² imperméabilisées en enrobé routier

LINEAIRES CONCERNES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMENAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

pas de modification du régimes des eaux

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Phase travaux d'environ 1,5 mois, à compter de l'arrêté d'enregistrement de l'ICPE

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieus présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- zone urbanisée ou construite
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)

- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- grande culture
- friche
- jachère
- prairie (préciser si possible pré de fauche ou pâture)

- autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)

- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.)

- vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)

- cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.)

- plan d'eau (préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs)

- mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)

- fossé

- autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)

- autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

- destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser : le milieu est actuellement une friche sans enjeu naturel particulier.

L'aménagement se limite à un terrassement en empierré calcaire, sans imperméabilisation

- détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser :

- détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser :

- détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

Préciser :

- perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser : activité susceptible d'émettre des nuisances sonores et des poussières. Toutefois, il n'y a pas actuellement d'habitat d'espèces concernées par les zones Natura 2000 sur le terrain. Seule la fréquentation du site sera perturbée.

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

NON : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Pas de modification du régime des eaux de pluie.

Pas de destruction d'habitat d'espèces concernées par les zones Natura 2000.

Pas de pollution notable du milieu récepteur.

Fait à : Tours

Le : 20/06/2017

Signature : Max Garcia